



Clio. Femmes, Genre, Histoire

21 | 2005
Maternités

Claudie BAUDINO, Politique de la langue et différence sexuelle, la politisation du genre des noms de métier, 2001, Paris, L'Harmattan, 364 p.

Mireille BAURENS



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/1499>

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2005

Pagination : 334-336

ISBN : 2-85816-781-8

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Mireille BAURENS, « Claudie BAUDINO, Politique de la langue et différence sexuelle, la politisation du genre des noms de métier, 2001, Paris, L'Harmattan, 364 p. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 21 | 2005, mis en ligne le 06 juin 2005, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/clio/1499>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

Claudie BAUDINO, Politique de la langue et différence sexuelle, la politisation du genre des noms de métier, 2001, Paris, L'Harmattan, 364 p.

Mireille BAURENS

- 1 Cet ouvrage est une mise à jour du doctorat que Claudie Baudino a soutenu en janvier 2000 à l'Université Paris IX Dauphine. Il se caractérise par une écriture dense, une analyse rigoureuse, un travail minutieux à partir de sources juridiques et politiques, d'articles de presse ainsi que d'entretiens auprès de femmes et d'hommes impliqués dans le débat linguistique : grammairiens, personnalités intellectuelles. L'auteure soutient que la langue, par le biais de l'usage du masculin générique dit « neutre », est l'un des derniers remparts érigé par le pouvoir masculin pour faire obstacle à une reconnaissance de l'égalité des deux sexes dans la sphère publique.
- 2 L'histoire de la féminisation des noms de métiers, avatar de la progression des femmes dans le monde professionnel, oscille entre l'inscription des changements linguistiques propres à toute langue, la controverse publique, incarnée par l'opposition virulente de l'Académie Française, et la politisation du débat. Le rôle d'arbitre de l'usage est souvent invoqué par les opposants comme par les partisans de la réforme linguistique : au mythe d'une langue qui évoluerait librement, du fait de la toute-puissance des usagers, s'opposent l'emprise des grammairiens et l'impact des politiques linguistiques volontaristes. On invoque d'un côté la souveraineté d'un usage rétif aux féminins, le patrimoine culturel à défendre des agressions extérieures et de l'autre, les positions dissymétriques dans la langue occupées par les femmes et les hommes. Le débat s'articule autour de la valeur paradoxale du masculin : il désigne les référents des deux sexes mais il empêche aussi la neutralité du sujet de droit. L'auteure liste les nombreux cas où les

autorités ont utilisé le masculin des titres comme argument pour empêcher les femmes d'accéder aux fonctions qu'il désignait.

- 3 Claudie Baudino souligne que la controverse n'est pas conjoncturelle ; chaque fois qu'il est question de promouvoir l'égalité entre les sexes, la question du genre de leur désignation se pose. Ainsi, l'initiative politique de 1984 et sa réactivation en 1998, étapes essentielles de la féminisation, sont mises en parallèle : à deux reprises, les femmes amorcent la revendication de leur désignation ; une mesure politique en souligne la légitimité ; la polémique éclate, sous l'égide de l'Académie Française, la presse traitant de façon anecdotique la féminisation ou se faisant l'écho d'une suspicion générale à l'égard des usages non-sexistes. En 1984, le projet de féminisation des noms est inscrit dans la politique en faveur de l'égalité professionnelle ; donner les moyens de nommer les femmes à tous les postes était supposé légitimer leur place sur le marché du travail.
- 4 En 1998-1999, le débat parlementaire et la réforme constitutionnelle qui inscrit la parité au cour des institutions françaises, permettent d'associer la féminisation des noms à l'accès des femmes au pouvoir. Alors que les femmes ministres et secrétaires d'Etat du gouvernement tendent à féminiser leur titre, les académiciens s'insurgent de manière virulente et en appellent à l'autorité du Président de la République. Lionel Jospin répond en chargeant la Commission générale de terminologie et de néologie et l'Institut National de la Langue Française d'étudier les modalités de la généralisation et de l'uniformisation de l'usage du féminin. Seules les conclusions de l'INALF, en faveur de la féminisation, permettent la parution du guide *Femme, j'écris ton nom*, guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions. Les experts sont d'accord sur l'absence d'obstacle grammatical et linguistique à l'usage du féminin en français ; cependant, il est limité à la désignation individuelle et privée des femmes. L'usage, déjà bien répandu dans les textes officiels, de l'emploi des deux formes, masculines et féminines, est nié. La vigilance recommandée par le guide préserve la neutralité des fonctions et des institutions et qualifie de 'républicain' l'usage du masculin dans les énoncés génériques ; en réalité, la langue française semble incapable de dire le générique.
- 5 La parité linguistique, la juxtaposition systématique de la forme féminine et masculine ouvrent à une autre appréhension de l'action publique et des phénomènes sociaux. Dire et écrire « les pères et les mères célibataires » et « les salariés et salariées à temps partiel » permet de s'interroger sur l'importance numérique des deux sexes et sur le fait que les femmes constituent l'écrasante majorité des deux catégories. Pour Claudie Baudino, interroger la place du masculin et du féminin dans la langue, c'est revenir sur l'inégalité fondatrice de notre organisation sociale, sur « l'indifférence de notre système politique à la différence des sexes ». Promouvoir la féminisation dans les textes juridiques de portée générale assurerait « l'instauration d'une véritable parité entendue comme une refondation de la démocratie au nom de la dualité de l'humanité ».